

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.106

L'An Deux Mille Cinq, le 22 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 15 DECEMBRE 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 15 DECEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par Mme MONTRON
M. HUGENDBLER représenté par M. LE GUEUT
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme TERRIEN représentée par Mme COURTIN
Mme TURPIN représentée par Mme LABEYRIE

ABSENTS-EXCUSES : Mme ISENDICK, M. RAYMOND

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 31

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR
LA RESTAURATION DE LA DEPENDANCE MARQUINETTE
SISE 1 ALLEE MARQUINETTE

VOTE : UNANIMITE

L'application de la Loi Malraux, loi relative aux opérations de restaurations immobilières uniquement applicables dans les secteurs sauvegardés ou dans les ZPPAUP est sollicitée au profit de la dépendance de la "Villa Marquissette" sise 1 allée Marquissette à ROYAN.

Cette dépendance est située dans la ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.P.A.U.P.) créée par arrêté du préfet de la Région Poitou-Charentes n° 94 SGAR en date du 22 avril 1996.

Restaurer ce patrimoine, c'est, d'une part, mettre en valeur la qualité urbaine du site composé aujourd'hui de cette dépendance et de la villa "Le Lys Rouge", et, d'autre part, de répondre aux attentes de la ZPPAUP.

En effet, la réhabilitation des anciennes bâtisses constitue l'un des enjeux pour la Ville de conserver les unités de ce patrimoine balnéaire du début du XXème siècle qui est en très mauvais état.

Considérant que le traitement de l'habitat est de nature privée, il convient en ce domaine de soutenir et d'inciter les opérateurs à réhabiliter leur bien. Parmi les outils mis à la disposition des collectivités territoriales, en dehors des OPAH, il a été prévu par la loi 85-729 du 18 juillet 1985 de recourir aux procédures d'utilité publique pour inciter, notamment dans la ZPPAUP, la restauration d'immeubles.

Considérant que les travaux doivent aboutir à une restauration complète de l'immeuble bâti dont la structure générale architecturale lisible est conservée, que le logement est impérativement destiné à la location non meublée, il est proposé de solliciter l'utilité publique pour le périmètre de restauration immobilière et pour les travaux portant sur l'immeuble suivant :

- les anciennes écuries de la Villa Marquissette construites début du XXème siècle qui, avec l'apparition de l'automobile, se sont transformées en un pavillon de gardien sis, 1 allée des marquissettes.

La restauration de cette dépendance permettra, d'une part, de remettre en état le bâtiment afin de restituer au mieux son aspect initial, et, d'autre part, d'améliorer le confort d'un habitat ancien d'une superficie de 170 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu l'arrêté du préfet de la Région Poitou-Charentes n° 94 SGAR en date du 22 avril 1996,

Vu le dossier de Déclaration d'Utilité Publique relatif à la restauration des dépendances de la "Villa Marquissette" sise 1 allée Marquissette à ROYAN,

Vu l'avis favorable de monsieur l'Architecte des Bâtiments de France en date du 3 novembre 2005,

Vu l'avis favorable de la commission des permis de construire,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville la restauration immobilière,

DECIDE

- de solliciter l'utilité publique pour le périmètre de restauration immobilière de l'immeuble sis 1 allée Marquissette à ROYAN,

- de solliciter de M. le Préfet le lancement des enquêtes publiques conjointes en vue de fixer le périmètre de restauration immobilière et de déclarer d'utilité publique les travaux de restauration de cet immeuble.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 décembre 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS